

# CRIC, CRAC & CROC



*Trique, traque et crottes ! Dans le numéro 118 de "Gaillac & Vous" pourtant consacré aux déchets, on n'en parle pas.*



*Avec la parution du numéro 119 en page 7, un article qui se voulait volontariste s'indignait de la présence intolérable de crottes de chiens domestiques dans les rues.*

*On y trouvait aussi quelques pistes intéressantes pour résoudre cette nuisance.*

*Quelques mois ont passé, aucune "trace" d'une éventuelle étude d'impact dans les écrits officiels.*

- Combien de contrôles ?
- Combien de remontrances ?
- Combien de sanctions ?
- Et pour quels résultats ?

*On les aura pourtant tous remarquées, au sol ou sous nos semelles, ces "traces" sont odorantes et désagréables à souhait, nauséabondes et dangereuses.*

*Le résumé rapide des réunions de quartier paru dans le numéro 120 le révèle.*

*Peut-on imaginer une réelle prise en main du problème ou continuer à faire comme si...*



*Alors que les élections législatives ont placé en tête, au soir du second tour, le Nouveau Front populaire le 7 juillet 2024, Emmanuel Macron a nommé comme Premier ministre Michel Barnier dont le parti n'a attiré qu'une poignée d'électeurs. Quelque chose de la dimension démocratique du pays file dans les égouts. Que faire dans ce climat psychopolitique délétère ? La haine, la colère, ou l'acceptation ? Non ! Ce gouvernement ne nous représente pas. Combattons-le.*



*Après des millions d'euros dépensés pour rénover l'abbaye et l'église St Michel, dont les travaux sont encore en cours, le service des déchets (donc la ville+l'Agglo+Trifyl) n'a rien trouvé de mieux que d'implanter les bacs de déchets en face de l'église St Michel. Les touristes apprécieront. Et l'élu chargé du patrimoine doit être aux anges.*



Ordures et parking chaotique devant l'église St-Michel (Gaillac).



**LE SITE INTERNET  
DU CRIC  
REPREND SERVICE**  
ACTUALITÉS / JOURNAUX  
ACTIONS DU CRIC

[www.cricgaillacois.org](http://www.cricgaillacois.org)



PROCHAIN NUMÉRO :  
**les associations qui  
sont le vie de la cité**



Collectif de Réflexion  
et d'Initiative Citoyenne

Association créée en février 2019, le C.R.I.C est un collectif de réflexion et d'initiative citoyenne ouvert à toute personne de l'une des 56 communes qui composent l'Agglomération Gaillac/Graulhet.

La commune, socle de la république est l'affaire de tous et de toutes. Chacun(e) a quelque chose à apporter : une énergie, une compétence, un projet...

Cherchons des solutions locales à nos problèmes globaux : écologie, démocratie, services publics, éducation, santé, urbanisme, alimentation, déplacements ...

Organisons-nous ensemble pour peser sur tous les sujets de notre quotidien et de notre avenir.



N°6 / 4<sup>me</sup> TRIMESTRE 2024



**C.R.I.C.**  
Collectif de Réflexion  
et d'Initiative Citoyenne

**Pour contacter le C.R.I.C.  
et échanger, proposer,  
imaginer :**

[81cric@gmail.com](mailto:81cric@gmail.com)

**Pour l'actualité :**

[www.cricgaillacois.org](http://www.cricgaillacois.org)

PAGE 2

**Où vont vos déchets ?  
De votre poubelle à  
Trifyl.**

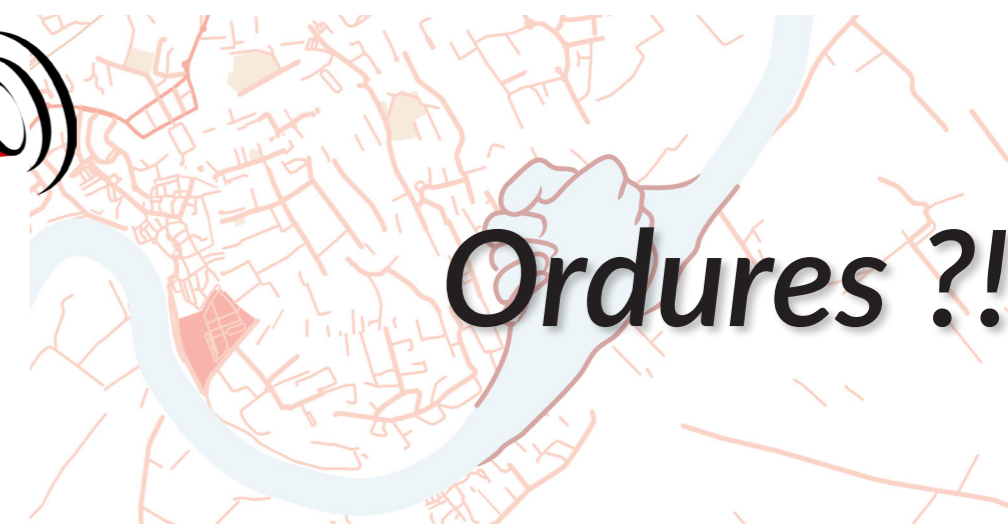
PAGE 3

**Opacité, culpabilisation ?  
Ou démocratie  
participative ?**

**Nuisances  
et service à l'habitant**

PAGE 4

**CRIC, CRAC & CROC**



ÉDITO

Ordures ?!

Quand chacun produit des déchets mais ne peut ou ne sait les utiliser, il faut bien s'en débarrasser. On attend sagement que « les services de la mairie » s'en occupent. Et dans l'imaginaire collectif, les déchets sont triés, déposés « quelque part » et recyclés. Basta !

Pourtant, cela ne se déroule pas tout à fait ainsi. C'est l'Agglo<sup>2</sup> qui en a désormais la charge pour notre territoire, en relation étroite avec Trifyl<sup>3</sup> au niveau départemental.

Au quotidien pourtant, chacun vit un système qui depuis quelque temps se dégrade. Quelques exemples :

- les dispositifs d'entrepôts d'ordures changent sans arrêt. Ainsi les bacs jaunes (qui se faisaient voler) ont été remplacés par des poubelles jaunes de grande contenance mais le système est différent en centre-ville. De même des sacs orange ont fait leur apparition pour les déchets de cuisine, mais les renouveler tient de la course poursuite.
- Les nouveaux « points d'apport volontaire » (PAV) en centre-ville imposent aux personnes âgées ou handicapées de parcourir parfois de longues distances à pied afin de déposer leurs ordures.
- Les bacs de grande contenance, surtout en été, génèrent des problèmes sanitaires : pourritures, attirance de parasites (rats, insectes). Bonjour le cadre touristique et les odeurs pestilentielles !

Dans les pages intérieures, le CRI du CRIC essaye d'analyser localement le traitement des déchets, leur recyclage, et les enjeux économiques et politiques. De même, où et comment sont réellement prises les décisions de changement, et par qui ?

<sup>1</sup> Titre du récit de Simon Paré-Poupart : « Ordures ! Journal d'un vidangeur ». Lux – Septembre 2024.

<sup>2</sup> Gaillac-Graulhet Agglomération (GGA)

<sup>3</sup> EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

## Où vont vos déchets ? De votre poubelle à Trifyl.

Pour nos concitoyens, la collecte des déchets, qui comprend également les consignes et conseils de tri, est assurée et organisée par Gaillac Graulhet Agglomération (GGA) avec ses propres moyens, ou bien « avec les moyens de prestataires privés qu'elle missionne ».<sup>1</sup>

Néanmoins certains déchets restent dans le domaine de compétence de la commune : les déchets de voirie et l'entretien des rues. Les dépôts « sauvages » (gravats, pneus ...) sont également de la compétence communale.

La collecte intervient soit en porte à porte sur le domaine public, c'est le « service de proximité », soit sur sites identifiés sur lesquels l'utilisateur apporte ses déchets à des points « d'apport volontaire » : déchetterie ou bacs pour le verre.

A l'instigation de Trifyl, à Gaillac et Rabastens, sont apparues récemment dans les rues du centre-ville des « colonnes aériennes », d'ailleurs cubiques et de grand volume : jaunes (pour le recyclable), vertes (pour le verre) et grises (pour les déchets domestiques résiduels + sacs orange). Est ainsi étendu, sans concertation, le « service en apport volontaire ». Le traitement comme la valorisation des déchets sont confiés à TRIFYL, auquel GGA a adhéré en 2017<sup>2</sup>. Trifyl édite « Le Triscope », diffusé trimestriellement.

Trifyl s'occupe de la valorisation des déchets ménagers d'un territoire de 6 700 km<sup>2</sup>. Il s'étend sur un vaste territoire du Tarn, du Lauragais (31), du Minervois et du Haut-Languedoc (34). Il représente 358 communes et près de 330 000 habitants<sup>3</sup>. Pour notre Agglo GGA, Trifyl concerne 74 444 « clients » dont 69 900 habitants et 4544 entreprises et services.

Trifyl est un syndicat mixte, c'est-à-dire un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), où GGA est l'un des 15 adhérents, dont le département du Tarn, en charge de la collecte des déchets ménagers.

Mais que fait exactement Trifyl ? Il gère les activités industrielles en aval de la collecte réalisée par l'Agglo : le tri après collecte pré-triée ; les déchèteries ; l'Usine de Tri de Labrugière (Brugeria) ; les transports entre les centres de traitements ; le verre ; le compostage (plateforme de Blaye les mines) ; le Bois-Énergie (Labessière-Candeil) ; le bioréacteur (Production de biogaz). La valorisation des déchets spécifiques (pneus, équipements ménagers, électronique...) est sous-traitée auprès d'entreprises spécialisées, souvent privées.

En recettes, Trifyl « pèse » en 2023 plus de 60 000 K€ pour environ 47 500 K€ de dépenses. Une belle affaire économique.

Son projet industriel « unique au monde », Trifyl Horizon 2030, a même fait l'objet d'une présentation au congrès de ISWA 2024<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Règlement communautaire de collecte des déchets ménagers et assimilés du 21 février 2023.

<sup>2</sup> Délibération n°21 2017 du 30 janvier 2017

<sup>3</sup> Voir le rapport annuel d'activité 2023 de Trifyl, service public de traitement des déchets.

<sup>4</sup> Le Congrès ISWA (International Solid Waste Association) s'est tenu en Afrique du Sud du 15 au 18 septembre 2024.



## La démocratie participative serait-elle à jeter à la poubelle ?

Les dernières décisions prises par l'Agglo Gaillac/Graulhet concernant le ramassage des ordures laissent sans voix.

Ces nouvelles directives élaborées et soutenues par Martine Souquet, maire de Gaillac et vice-présidente de l'AGG n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les citoyens. gaillacois.es et viennent illustrer l'absence totale, une fois de plus, de cette démocratie participative dont s'enorgueillit l'actuelle majorité municipale.

Sans même évoquer le bien-fondé - ou non - d'une décision, comment un citoyen, une citoyenne peut-il.elle s'emparer d'un mode de fonctionnement totalement nouveau si aucun échange, aucune pédagogie, n'a eu lieu auparavant ?

Les Gaillacois.les qui ont élu la première magistrate de la ville l'ont-ils.elles fait pour appliquer bien sagement des directives élaborées dans un imperméable cénacle ou bien pour quelle recueille leurs souhaits et les mette en œuvre ?

A Gaillac, la réponse semble malheureusement tomber comme un couperet : tais-toi et fais ce que je te dis car... JE SAIS !

## Nuisances et service à l'habitant

La collecte et le traitement des déchets existent depuis que l'humanité existe.

Les déchets s'appelaient résidus, distingués très naturellement selon leur usage.

De tout temps les résidus alimentaires servaient à l'agriculture, à la nourriture d'animaux domestiques, mais aussi, os, peaux, fourrures, comme les tissus, faïences, pierres de déblais, terre à bâtir, verres, cheveux, bois, etc, étaient utilisés directement, vendus et/ou traités, donc sources de revenus.

Nombre de professions vivant de ces artisanats ont perduré longtemps. Le triomphe de l'industrialisation massive, l'accroissement brusque et anarchique des agglomérations, dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, qui a changé la nature des résidus devenus fortement toxiques voire « éternels » et dont le traitement est devenu complexe, ont changé la donne. Une nouvelle industrie de traitement est née peu à peu. C'est alors que la considération envers les résidus s'est transformée en déchets, dévalorisés en tant que matériaux, et une certaine culpabilisation des habitants qui les produisent a envahi l'imaginaire urbain. Cette culpabilisation n'a plus lieu d'être, les habitants sont plus vertueux que les industries polluantes.

La nécessité sanitaire des localités a engendré la création du service public de collecte, héritier des pratiques immémoriales des humains (service à l'égal de l'éclairage, la voirie, les écoles..).

A cette absence de dialogue s'ajoute une opacité totale autour d'une information nécessaire sur le devenir des déchets au sein de l'Agglo : quels en sont les flux financiers ? Quelle en est la qualité du recyclage ? Quid de l'économie circulaire ?

Cet enjeu mondial, national et donc local se doit de recueillir l'attention - le mot est faible - des collectivités territoriales. Là encore la question de ce qui relève du service public, de la délégation de service public ou encore d'une gestion de ce commerce lucratif par le secteur privé mérite d'être éclaircie. Le citoyen, la citoyenne est-il.elle informé.e de la façon dont est réparti l'impôt versé au titre des OM (ordures ménagères) ?

Les seules notices d'information auxquelles il est possible d'accéder, portent exclusivement sur la façon dont on doit trier les déchets. Nécessaire, certes, mais cela est-il suffisant pour que chacun.e s'empare de ce sujet ?

Impossible de « couvrir ces ordures que je ne saurais voir », Tartuffe n'a pas sa place en démocratie...participative.

Les résidus alimentaires, putrescibles, sont ceux qui de tout temps ont été collectés journalièrement à la porte des habitations, puis à la porte des immeubles, les contenants devenant collectifs, deux à trois fois par semaine, puis souvent une fois par semaine et parfois une fois par quinzaine. Ce service public semble en passe de disparaître et d'être supplanté par les directives des entreprises de traitement.

Les prétextes pour les réductions du service à l'habitant ont toujours été « la réduction des dépenses ». Mais quelles dépenses ? Celles concernant les emplois humains, au bénéfice d'achat de véhicules ayant une plus grande contenance, prétexte à un moindre besoin de passages, puis de changements de véhicules d'encore plus grande capacité, plus encombrants mais alors « motivant » encore moins de passages, et qui ne peuvent manoeuvrer dans les rues étroites des villes anciennes. Donc, « logiquement » les habitants sont sollicités - en remplacement des emplois humains - pour déposer leur résidu selon les exigences et aux endroits définis par les entreprises de traitement, clairement sans information ni concertation. Mieux, ils sont priés de procéder au tri afin de réduire les coûts de ces précieuses matières premières offertes gracieusement aux industriels du traitement, mais aux frais des citoyens !

Saurons nous défendre notre service public ?